

pays pour le gouverner. Je ne serai pas irréflichi et je n'accuserai pas un parti politique en particulier.

(Texte)

Mais je me pose une question!

Prenez, par exemple, les discours de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier). Est-il capable de prononcer,—et j'ai l'impression qu'il a des aspirations à la direction du parti libéral, mais je n'en suis pas certain,—est-il possible que cet honorable député prononce, dans chacun des coins du grand et jeune Canada, les discours qu'il a prononcés dans la circonscription de Labelle? Je réponds: non. Pourrait-il déposer sur le bureau de la Chambre des communes les discours qu'il a prononcés dans la circonscription de Labelle, dans la province de Québec? Je réponds: non.

Quant à moi, dans chaque coin de la circonscription de Brome-Missisquoi, je suis toujours Graftey; je ne suis pas Martin dans la province de Québec et Martin dans la province d'Ontario.

Nous avons le même nom et nous préconisons les mêmes principes dans chaque partie de notre pays, le Canada.

(Traduction)

Des voix: N'allez pas étouffer le bill.

M. Graftey: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune intention d'étouffer le bill. Je suis ici pour l'appuyer en principe. Je ne suis pas à la Chambre pour accuser un parti ou un autre d'être contre l'unité nationale. Je ne suis pas non plus ici pour prétendre qu'un parti préconise l'unité nationale plus qu'un autre. Je suis ici, à la Chambre, pour demander à certains députés de certaines provinces de cesser de se promener dans tout le pays en tâchant, par exemple, d'identifier notre parti comme étant hostile aux intérêts de ces provinces. Le motif qui les inspire, c'est qu'ils y voient sans doute un avantage politique à court terme. Mais cette façon d'agir n'est pas bonne pour notre pays dans son ensemble.

Je prétends qu'un des plus grands paradoxes,—et je réitère ce que j'ai déjà dit en français,—c'est que certains députés ont appuyé des mesures centralisatrices, avec leurs conséquences d'uniformité, tout en préconisant dans notre pays, une doctrine qui se traduit, d'après moi, par la devise: «Diviser pour régner». Que chacun admette, une fois pour toutes, qu'il appuie le principe et les sentiments sur lesquels se fonde la mesure.

J'ai terminé pour l'instant, monsieur l'Orateur. J'appuie le bill. Je ne doute pas que le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) aimerait dire à ses concitoyens,—et aux miens,—que j'ai contribué à étouffer la mesure; mais ce n'est pas le cas.

[M. Graftey.]

(Texte)

J'appuie ce projet de loi si important, monsieur l'Orateur.

(Traduction)

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter l'honorable député de présenter le bill au Parlement encore une fois. Voilà, je pense, une mesure logique. Je crois qu'elle mérite l'appui de tous les députés de la Chambre.

J'ai eu l'occasion, en au moins une occasion antérieurement, de voter en faveur d'un tel bill et je suis encore prêt à voter en faveur de celui-ci maintenant. Le principe du bill consiste tout simplement à reconnaître, dans le cas de ces effets négociables du gouvernement fédéral, le caractère de bilinguisme du Canada.

Voilà, je pense, un excellent bill. Je crois qu'il est logique et j'espère que nous pourrions nous prononcer à son sujet avant six heures.

M. M. D. Morton (Davenport): Je puis très bien comprendre l'impatience de certains d'entre ceux qui appuient ce bill. Bien que nous soyons tombés d'accord sur le principe de cette mesure, dont la Chambre a été saisie en janvier 1958,—la Chambre acceptant en principe à ce moment-là l'extension du bilinguisme,—je tiens à signaler que l'enthousiasme et l'impatience de ceux qui préconisent ce principe ne nous feront pas atteindre plus rapidement les objectifs visés.

Comme d'autres orateurs l'ont déjà signalé, même si le principe peut paraître acceptable à la plupart des chefs du pays, il n'est pas nécessairement acceptable à tous les citoyens du pays, et il ne serait peut-être pas à propos, en se laissant emporter par l'impatience et l'enthousiasme, de forcer les choses et de reculer l'objectif que bon nombre de députés visent. A mon avis, une éducation soutenue peut faire beaucoup plus qu'une législation arbitraire. Il y a peut-être des secteurs du pays qui n'ont pas encore accepté le bilinguisme, même si j'ai l'impression que ce principe est bien plus facilement admis depuis quelques années.

Je me souviens d'avoir assisté à une conférence de l'Association canadienne de l'éducation de la ville de Québec, il y a quelques années, au cours de laquelle il a été question du bilinguisme; on avait alors signalé que dans la province de Québec un programme étendu serait mis en œuvre qui permettrait l'enseignement de la langue anglaise dans la plupart des régions de la province de Québec, dans la mesure où des instituteurs seraient disponibles. On a signalé également qu'un programme semblable était mis en œuvre en Ontario. J'estime qu'à la suite de la mise en